



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 19 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES ET DE VIREMENTS DE CRÉDITS.

QUE l'objet du règlement numéro 195-2 est d'autoriser les directeurs à effectuer un transfert budgétaire pour un montant total de 25 000\$ à l'intérieur de leur direction.

QUE ledit règlement numéro 195-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 195-2 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
ce 28^e jour du mois d'août 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
